

comifer

Comité français d'étude et de développement de la
fertilisation raisonnée

www.comifer.asso.fr



www.rmt-fertilisationetenvironnement.org

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro Alimentaire et de la Forêt
Direction Générale des Politiques Agricoles, Agro alimentaire et des Territoires
3, rue Barbet de Jouy
75349 PARIS 07 SP

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
Direction de l'Eau et de la Biodiversité
La Grande Arche - Paroi Sud
92055 La Défense Cedex

Paris, le 2 octobre 2012

Objet : Directive Nitrate et outils de calcul de la fertilisation azotée (logiciels)

Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général,

En ce début de campagne 2012-13, les organismes représentés au sein du COMIFER et du RMT Fertilisation & Environnement rapportent des difficultés liées à l'interprétation du cadre réglementaire qui se met en place depuis le 1er septembre 2012.

Les agriculteurs et les organismes fournissant un service de conseil pour le calcul de la fertilisation azotée aux agriculteurs sollicitent les éditeurs ou fournisseurs de logiciels pour faire modifier le paramétrage des outils de calcul de dose actuellement diffusés afin que ces derniers fassent explicitement référence aux tables proposées par les GREN et publiées cet été par arrêtés préfectoraux. Leur souhait est de garantir la parfaite conformité des outils vis-à-vis de ces derniers. D'une façon plus générale, face aux difficultés techniques de mise à jour rapide de certaines applications informatiques et à la probable bien que tardive mise en place d'une procédure de validation des outils d'aide à la décision dans leur état actuel de paramétrage, une inquiétude certaine commence à s'installer sur le terrain concernant les conditions de contrôle des exploitations agricoles en 2013.

Par ce courrier, nous nous permettons donc de vous demander s'il est possible qu'une communication soit réalisée pour permettre d'éclairer les règles communes à l'ensemble des régions sur lesquelles s'appuieront vos services pour assurer la mise en œuvre des textes lors de la prochaine campagne.

Nous sollicitons votre réponse sur les points suivants :

- 1) En l'attente de l'examen de la conformité de ces outils, l'usage des logiciels ayant déjà fait leurs preuves sur le terrain pourrait être reconnu comme une alternative à l'utilisation des valeurs par défaut publiées par les arrêtés régionaux, et ne serait donc pas sanctionnable.
- 2) La confirmation que les outils de calcul de dose qui seront à terme déclarés conformes aux arrêtés régionaux ne devront pas obligatoirement contenir dans leur paramétrage les valeurs par défaut définies par ces arrêtés. Comme nous l'avons compris lors des échanges récents tenus avec des représentants de vos directions, des paramétrages différents, nécessitant plus de données d'entrée (pour permettre une meilleure précision du calcul), mais néanmoins conformes aux publications du COMIFER, sont tout à fait justifiables.

Une réponse écrite de votre part, que nous pourrions relayer, serait de nature à rassurer les acteurs. Cela permettrait d'éviter que la situation actuelle ne perdure et nuise à la lisibilité du cadre qui se met en place, et que nous accompagnons.

Nous vous remercions de l'attention que vous pouvez accorder à cette demande, et vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général, nos respectueuses salutations,

Philippe Eveillard
UNIFA
Président du Comifer

Jean-Pierre Darvogne
Directeur Général ACTA
Représentant du RMT
Fertilisation et Environnement

Sylvie Recous
Directrice de Recherche INRA
Animatrice du RMT
Fertilisation et Environnement

